



AMENDEMENT À LA
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION DU 20 AVRIL 2006

Le présent amendement à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction du 20 avril 2006 (la « Circulaire ») est émis relativement à la sollicitation, par la direction de Nstein Technologies inc. (la « Société »), de procurations devant servir à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« Assemblée ») qui se tiendra le 23 mai 2006, à l'endroit, à l'heure et aux fins énoncés au nouvel avis de convocation à l'Assemblée ci-joint, ainsi qu'à toute reprise de cette Assemblée en cas d'ajournement.

La Circulaire est amendée par l'ajout d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée (ci-après « l'Ordre du jour ») (voir la rubrique « ORDRE DU JOUR À L'ASSEMBLÉE » à la page 3 de la Circulaire). Cette question additionnelle, intitulée « Approbation de la révision du prix de conversion des débetures convertibles émises le 12 octobre 2005 », deviendra le nouveau point 7 de l'Ordre du jour. En conséquence, l'actuel point 7 intitulé « Autres questions » deviendra le point 8 de l'Ordre du jour.

AJOUT À « ORDRE DU JOUR À L'ASSEMBLÉE »

7. Approbation de la révision du prix de conversion des débetures convertibles émises le 12 octobre 2005

Le 12 octobre 2005, la Société a annoncé par voie de communiqué de presse qu'elle avait conclu le même jour une entente de financement privé de 4,1 M\$ négocié auprès de certains investisseurs institutionnels sous la forme de débetures convertibles en actions ordinaires et de bons de souscription (le « financement du 12 octobre 2005 »). Le financement du 12 octobre 2005, approuvé par la Bourse de croissance TSX dans son bulletin du 15 novembre 2005, prévoyait notamment que le taux de conversion des débetures était sujet à ajustement selon les circonstances et qu'en aucun cas la Société ne pouvait émettre plus de 35 450 775 actions ordinaires suite à la conversion des débetures.

Dans le cadre du projet de financement privé de 10 M\$ CAN annoncé par la Société par voie de communiqué de presse le 1^{er} mai 2006, la Société émettra environ 117,6 millions d'actions à un prix de souscription de 0,085\$ par action. Il est prévu, dans le cadre de ce financement, qu'une restructuration de la dette par débetures convertibles émises lors du financement du 12 octobre 2005 soit effectuée : les porteurs des débetures convertibles relâcheront notamment la majeure partie des garanties et clauses restrictives relatives à ce financement en échange de quoi ils bénéficieront d'une révision du prix de conversion de leurs débetures en actions ordinaires de la Société. Ce prix, initialement fixé à 0,14 \$, sera conséquemment modifié à 0,085 \$ l'action, soit le même prix unitaire que celui fixé dans le cadre du financement de 10 M\$.

Advenant la conversion de la totalité des débetures détenues au 1^{er} mai 2006, les investisseurs institutionnels impliqués dans le financement du 12 octobre 2005 se verront émettre 46,5 millions d'actions ordinaires de la Société. Cette restructuration de la dette par débetures convertibles est sujette aux mêmes conditions usuelles de clôture que le financement de 10 M\$, ainsi qu'aux autorisations finales des détenteurs de débetures convertibles et des autorités réglementaires.

Lors de l'Assemblée, il sera demandé aux actionnaires d'étudier, et s'ils le jugent opportun, adopter à la majorité des votes exprimés par les porteurs d'actions ordinaires la résolution ordinaire suivante, que recommande d'adopter le Conseil d'administration :

« IL EST RÉSOLU :

1. QUE la révision du prix de conversion des débetures convertibles émises le 12 octobre 2005 de 0,14 \$ à 0,085 \$ soit, et elle est par les présentes, approuvée;
2. QUE le Conseil d'administration soit et, il est par les présentes, autorisé à poser tout geste aux fins de donner suite à la présente résolution. »

En l'absence d'instructions contraires, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter POUR l'adoption de la résolution ordinaire approuvant la révision du prix de conversion des débetures convertibles.

APPROBATION DE L'AMENDEMENT À LA CIRCULAIRE

Le contenu et l'envoi du présent amendement à la Circulaire a été approuvé par le Conseil d'administration de la Société.

Montréal, (Québec) Canada, le 1^{er} mai 2006.

A handwritten signature in cursive script that reads 'Stéphanie Benoit'.

Stéphanie Benoit
Conseillère juridique et Secrétaire corporatif